

# GESTION INTÉGRÉE DE LA ZONE CÔTIÈRE DU PAYS DE SAINT BRIEUC

Bulletin d'information  
Numéro 2  
Août 2015

## Conférence « Vers une stratégie maritime et littorale en Pays de Saint-Brieuc »

LE 24 SEPTEMBRE 2015 | SAINT-BRIEUC

A l'occasion d'une matinée de témoignages d'acteurs locaux et régionaux, le Pays de Saint-Brieuc lance sa démarche de concertation sur les enjeux littoraux et maritimes du territoire. Environnement, économie maritime, identité : venez ébaucher une vision partagée d'une stratégie pour la Baie.

*Conférence de lancement de la Gestion intégrée de la zone côtière du Pays de Saint-Brieuc : Jeudi 24 septembre, de 9:00 à 13:00 au Carré Rosengart, Quai Armez à Saint-Brieuc.*

*Sur inscription, avant le 15/09/15.*

*Pour vous inscrire, cliquez [ici](#)*

## Un outil de financement pour mieux intégrer la pêche et l'aquaculture sur le territoire

La Région Bretagne a choisi de dédier une partie du Fonds Européen sur les Affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à des projets positionnant la pêche et l'aquaculture au cœur du développement durable des territoires maritimes en Bretagne. Associé aux autres dispositifs de financements régionaux et européens (notamment le fonds LEADER), cet outil permettra le financement de projets renforçant l'identité maritime du territoire. D'ici fin 2015, le Pays de Saint-Brieuc proposera des axes d'actions stratégiques en concertation avec les acteurs maritimes.

## Une directive pour une mer propre, saine et productive

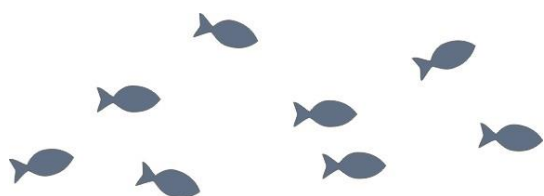
La Directive cadre stratégique sur le milieu marin (DCSMM) conduit les Etats membres de l'Union Européenne à prendre les mesures nécessaires pour maintenir le bon état écologique du milieu marin d'ici à 2020. Le Pays de Saint-Brieuc se situe dans la zone Manche Mer du Nord. L'élaboration des mesures a donné lieu à une concertation avec les acteurs du monde maritime et littoral. La mise en œuvre du programme de mesures est prévue pour 2016. Cette directive et sa transposition au niveau national vise une gestion et une exploitation durable guidée par des connaissances solides et envisagées sous l'angle du bon fonctionnement du milieu marin.

Pour plus d'informations, voir le [site de la Direction inter-régionale de la Manche est-mer du Nord](#)

## Concertation : le premier comité de pilotage de la gestion intégrée de la zone côtière réuni le 2 juillet 2015 à Binic

Représentants des administrations, gestionnaires d'espaces naturels littoraux ou acteurs de l'économie maritime, les 26 membres du comité de pilotage de la gestion intégrée de la zone côtière du Pays de Saint-Brieuc ce sont retrouvés pour la première fois le 2 juillet 2015 à Binic.

Pendant 3 ans, cette instance élaborera et mettra en œuvre la stratégie Mer et Littoral du Pays. Le prochain rendez-vous est fixé au 29 septembre 2015.



**Contact:** Gaëlle PENAULT, Chargée de mission Gestion intégrée de la zone côtière  
Pôle d'équilibre du Pays de Saint Brieuc, Centre HEMERA, 8 rue des Champs de Pies  
22000 SAINT-BRIEUC - 02 96 58 08 08 [www.pays-de-saintbrieuc.org](http://www.pays-de-saintbrieuc.org)